



LES ACTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



VITICULTURE. MISE EN LUMIÈRE D'UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

Depuis quelques années, la viticulture en Corrèze s'est développée et a su faire reconnaître sa valeur, grâce à l'effort de tous. Cela s'est notamment traduit par la mise en place de signes officiels de qualité et par l'implication des viticulteurs dans différentes démarches qualifiantes.

Les actions collectives se sont structurées autour :

- de la **création et animation d'un syndicat et d'une fédération des vins, avec IGP et AOC reconnues**,
- de la mise en place de son **propre Bulletin de Santé du Végétal (BSV) viticulture** «édition Limousin» (depuis 2010) avec son réseau d'observation et d'observateurs (ingénieurs référents) et de trois viticulteurs observateurs officiels,
- par la **reconnaissance d'un GIEE viticole**, reconnu depuis 2 ans, celui de la cave de Branceilles, et reconduit pour 3 ans,
- par l'implication des viticul-

teurs en agriculture biologique : nous avons entre autre une **cave totalement engagée dans la conversion en agriculture biologique de tout son vignoble** (la Cave des coteaux de la Vézère),

- par la mise en place d'un «**groupe 30000**» reconnu sur le territoire «Corrèze-Haute-Vienne» depuis novembre 2017. Mise en place dans le cadre du plan Ecophyto 2, cette nouvelle action lancée en 2017 a pour objectif d'accompagner d'ici 5 ans au niveau national 30 000 agriculteurs, réunis en collectifs, vers la transition agro-écologique à bas niveau d'intrants phytosanitaires,

en mobilisant les ressources et enseignements issus notamment des réseaux DEPHY.

A l'occasion d'une visite de deux jours sollicitée par la Draaf Nou-

velle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) dans notre département, nous avons programmé une rencontre avec les

producteurs, afin de présenter les démarches et les pratiques techniques locales, en salle et sur le terrain.

PROGRAMME

Lundi 23 avril

10 h - Accueil de la DRAAF par la Fédération des vins et le syndicat Vin Paillé, à la Cave des coteaux de la Vézère (La Jugie - Le Saillant, 19240 Allassac). Présentation des vignobles et des produits.

11 h 30 - Signature de la convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture de la Corrèze et la Fédération des vins.

14 h 30 - GIEE de Branceilles : Présentation

du vignoble, des travaux et perspectives.

Mardi 24 avril

9 h - Présentation du Groupe 30000 et BSV (Chambre d'agriculture de la Corrèze - Antenne de Brive - Rue Jules Bouchet - 19100 Brive-La-Gaillarde).

14 h - Visite de parcelles en Terrasse - Vignoble AB et parcelles de références BSV (Saillant).



PHOTOS DR

